



PREAVIS MUNICIPAL No 03/2024

Demande de crédit de CHF 986'500.00 TTC destinée à financer un cheminement de mobilité douce le long de la route d'Arzier avec modération de trafic, l'aménagement du parking et le déplacement de l'écopoint.

Délégué municipal : **MATHEZ Laurent**

Au Conseil communal de St-Cergue

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

La grande place en tout-venant située le long de la route d'Arzier fait office depuis de nombreuses années de place à tout faire. Elle accueille de manière non permanente, en fonction des besoins, des opportunités ou des manifestations, du stationnement supplémentaire, de l'entreposage d'entreprises et diverses autres occupations. Son manque de délimitation avec la route cantonale fait qu'il est possible d'y entrer et d'en sortir à peu près n'importe où.

Cette place, bien qu'offrant une possibilité de cheminement pour les piétons, est aujourd'hui une discontinuité entre les différents aménagements piétonniers et de mobilité douce mise en place de part et d'autre, surtout entre les quartiers de la Prangine, les Adrets et le reste du village.

La Municipalité souhaite dès lors repenser cet espace multiusage afin de mieux définir son utilisation, mettre en place des continuités piétonnes et des aménagements paysagers de qualité dans cet espace peu naturel créé par comblement.

Dans ce sens, la Municipalité a fait appel à un bureau d'architecte paysager pour étudier et mettre en place un concept paysager afin d'apporter une véritable plus-value à la biodiversité en lien avec le Parc Jura Vaudois sur ce secteur. Ce concept a servi de base au projet de réaménagement tel que proposé et qui fait l'objet du présent préavis.

2. Situation actuelle

D'un point de vue mobilité douce, les cheminements piétonniers existants de part et d'autre de la place s'interrompent au droit de cette dernière. Sa surface non revêtue n'est pas facilement déneigeable. Il en va de même avec les cheminements et nouvelles servitudes mises en place dans le secteur des Adrets qui sont aujourd'hui déconnectés des autres réseaux de chemins.

Signalons l'existence le long de la route cantonale d'un balisage lumineux à l'usage des piétons mis en place il y a plusieurs années et qui offre déjà une continuité et sécurise la nuit ou en début et fin de journée, les piétons entre les différents quartiers et les infrastructures communales du centre telles qu'école, gare, etc. L'écopoint existant situé à l'extrémité côté Prangine de la place, est quelque peu petit et saturé. Il ne répond plus réellement aux besoins.

D'un point de vue paysager, cette grande place est un désert minéral puisque réalisée par des comblements successifs du Vallon par l'apport de matériaux pierreux. A ce jour, aucune végétation n'a pu prendre place sur cette grande étendue. Elle offre une espace à forte consonance minérale sans aucun arbre, peu favorable à la biodiversité et à la lutte contre les îlots de chaleur.

3. Principes d'aménagement

3.1 Objectifs

Le présent projet est mis en place afin de répondre aux objectifs suivants, fixés par la Municipalité et basés sur les résultats du concept paysager de l'Atelier du Paysage.

- Renforcer et sécuriser la continuité des cheminements piétonniers et mobilité douce
- Mieux délimiter les espaces de zone de circulation, zone de stationnement, écopoint et autres
- Mettre en place de fortes mesures paysagères pour augmenter la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur
- Renforcer la perception d'appartenance au Parc Jura Vaudois
- Mettre en place des modérations de trafic et renforcer la perception de traversée de localité.

3.2 Mesures constructives

Le réaménagement de la place se fera en deux secteurs principaux. Le secteur Ouest par rapport au chemin des Adrets, qui accueillera principalement les aménagements liés au parking, à la mise en place de végétation et d'arbres, et le secteur Est qui accueillera l'écopoint et qui maintiendra une zone multifonction sur le solde de la place pour permettre de garder un lieu de stationnement temporaire pour la bonne activité du village.

Secteur Ouest

Ce secteur est fortement réaménagé pour permettre la mise en place de 53 places de stationnement. L'accès au parking se fait par le chemin des Adrets avec une possibilité de sortie sur ce dernier ou à l'extrémité Ouest, au droit des zones accueillant les boîtes aux lettres.

La zone de circulation et de stationnement est réalisée sous forme d'un revêtement bitumineux en deux couches, permettant ainsi de faciliter le déneigement tout en offrant une certaine durabilité par rapport aux mouvements de giration dans le secteur du parking.

Les zones de stationnement, telles que prévues dans le concept paysager, sont réaménagées sous forme de grilles-gazon dont le sens de pose a été défini afin de permettre les travaux de déneigement en poussant la neige en direction des extrémités. Ces importantes zones de grilles-gazon permettront de recueillir l'eau des surfaces revêtues afin de maintenir et favoriser l'infiltration tel qu'actuellement sur place. Les différents blocs de places de stationnement sont entrecoupés de zones de plantation qui seront agrémentées de mélanges d'arbres à tiges et de cépées, d'essences indigènes et variées, permettant à la fois d'amener un élément paysager visuel tout en apportant un certain ombrage aux véhicules stationnés.

Afin d'assurer la pérennité de ces plantations, notamment, dans cet espace entièrement minéral composé de gravats, il sera procédé à la réalisation de fosses de plantation avec un apport important de terre végétale. Plusieurs zones, sous les zones de stationnement, seront réalisées en mélange de terre-pierre permettant la mise en place d'un substrat nécessaire à l'implantation durable de la végétation et à sa pérennité.

La délimitation des places de stationnement sera réalisée sur la partie circulation par des marques de peinture au sol sur le revêtement. Des bouteroues en bois, telles que proposées dans le concept paysager, n'ont pas été retenues par la Municipalité pour les problèmes évidents de déneigement. Il sera préféré des balises en bois sous forme de piquets aux extrémités des places de parc, marquant ainsi visuellement la délimitation des places de parc mais offrant la possibilité de pousser la neige à l'extrémité.

Route d'Arzier RC 25-C-P

Afin de renforcer la perception de zone d'approche de la traversée de la localité, il est prévu la mise en place de deux modérations ponctuelles de la vitesse. La première se trouvera au droit du débouché du chemin des Adrets et la seconde au droit du débouché Est de la place.

Ces modérations seront réalisées par une réduction ponctuelle du gabarit à 5,50m et l'adjonction de part et d'autre de bordures, offrant ainsi une réduction visuelle du gabarit routier à disposition, contribuant ainsi à renforcer la perception de la traversée de localité et d'abaisser ponctuellement les vitesses. Ces deux aménagements correspondent en tout point à celui déjà mis en place côté Ouest et qui abrite la traversée piétonne.

Secteur Centre

Le débouché du chemin des Adrets, qui traverse aujourd'hui le parking, sera mieux délimité et priorisé pour que les usagers puissent mieux identifier cette route et son point d'insertion sur la route cantonale.

Au niveau de la mobilité douce, il est prévu d'aménager sur la totalité de la place un cheminement d'une largeur de 2m revêtu d'un enrobé monocouche de 8cm d'ACT16, de manière similaire à ce qui existe de part et d'autre de la place existante, ceci afin de mettre en place une continuité piétonne. Cette dernière sera séparée tant de la route que des zones de stationnement par des importantes zones de verdure d'une largeur minimum de 2m. Ces deux bandes seront enherbées afin d'offrir une coupure visuelle et physique, et d'assurer ainsi la sécurité des piétons.

L'éclairage existant est maintenu à son emplacement. Il sera toutefois nécessaire de prévoir une dépose puis une repose pour éviter que ce dernier soit endommagé par la phase de travaux et de s'adapter aux nouvelles zones de plantation.

Secteur Est

L'écopoint existant qui est trop petit sera démolé et évacué. Un nouvel écopoint aux dimensions plus importantes sera réalisé sur la partie centrale de la nouvelle place, en parallèle du chemin des Adrets. Ceci permettra ainsi de le rapprocher des zones de circulation et d'habitations qu'il dessert. Cet abri sera réalisé en bois, comme à ce jour, sur une fondation et fond béton, et la place aux alentours sera réalisée en enrobé afin de faciliter le déneigement, la giration et la venue des véhicules en toute saison. Sur ce secteur, il sera également procédé à l'aménagement d'un mur en pierres sèches du Jura par le muret de la Commune afin de renforcer l'appartenance au Parc Jura Vaudois.

La partie Est sera maintenue dans son état actuel, des dispositifs seront toutefois mis en place afin de fermer son accès et de réserver son utilisation lors des manifestations ou pour des demandes spécifiques qui émaneraient auprès de la Commune telles qu'utilisation par l'armée. Comme déjà évoqué, l'écopoint existant sera démonté de même qu'une partie du revêtement goudronné sera supprimé au profit d'un revêtement perméable.

Sur ce secteur, l'aménagement paysager sur les talus se fera par la mise en place de prairies sèches avec des mélanges de fleurs des champs d'essences indigènes et validées par le Parc Jura Vaudois.

Ceci permet d'offrir une transition et une amélioration de la biodiversité par rapport aux surfaces herbeuses existantes de type prairies situées de part et d'autre, nécessaires à la pâture de bétail mais pauvres d'un point de vue biodiversité. Des plantations basses de type buissonnant seront également ajoutées dans ce secteur afin d'offrir des refuges à la petite faune.

3.3 Autres services

La mise en place de ces différents aménagements ne nécessite pas de réaménagement à proprement parler du système de récolte des eaux claires, puisque l'intégralité du concept réside dans un système favorisant l'infiltration des eaux directement sur les surfaces avoisinants les aménagements au travers de la couche végétale.

L'éclairage public du cheminement mobilité douce ne sera pas modifié. Il n'a pas été prévu d'éclairages supplémentaires pour la zone de stationnement.

La conduite d'eau sous pression située sous le cheminement de mobilité douce a déjà fait l'objet d'un précédent préavis et a été réalisé cette année. Aucune autre intervention n'est donc à prévoir sur ce secteur. Des contacts seront encore établis par la Municipalité avec les différents autres services tels que Romande Energie et telereseau afin de s'assurer que ces derniers profitent des travaux pour mettre à niveau leurs infrastructures dans le secteur.

4. Emprises

Le projet se fait en grande partie sur les parcelles n° 193 et 194, propriétés de la Commune de Saint-Cergue ou sur les domaines publics de la Commune. Il ne nécessite aucune emprise sur les terrains privés.

5. Coût des travaux

Le budget pour ces travaux est établi par nos mandataires sur la base de soumissions rentrées. Ces travaux ont fait l'objet d'une mise en soumission en procédure ouverte pour le génie-civil et auprès d'entreprises de la région pour le solde, conformément à la loi sur les marchés publics. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

Parking

1	Travaux de génie civil aménagement parking, cheminement	420 000.00
2	Travaux de génie civil modération RC	48 500.00
3	Aménagement paysager	106 800.00
4	Marquage et signalisation	21 000.00
5	Mobilier urbain	20 000.00
6	Honoraires architecte paysager	32 000.00
7	Honoraires pour étude et DT	76 900.00
8	Travaux géométriques, mise à jour MO	1 200.00
9	Divers et imprévus	61 600.00
Total des travaux parking HT		788'000.00
TVA	8.1%	63'828.00
TOTAL DES TRAVAUX PARKING TTC		851'828.00

Ecopoint

1	Travaux de génie civil, déplacement éco point	93 200.00
2	Marquage et signalisation	1 600.00
3	Mobilier urbain	8 000.00
4	Honoraires pour étude et DT	8 700.00
5	Travaux géométriques, mise à jour MO	2 800.00
6	Divers et imprévus	10 200.00
Total des travaux HT		124'500.00
TVA	8.1%	10'084.50
TOTAL DES TRAVAUX TTC		134'584.50

TOTAL DU BUDGET ARRONDI TTC	986'500.00
------------------------------------	-------------------

Les travaux paysagers en lien avec les plantations d'arbres, de cépées et de buissons peuvent bénéficier de subventions du canton pour les arbres majeurs. Un préavis positif a été rendu par la DGE pour ce projet. Selon une première estimation le montant de la subvention pourrait atteindre CHF 93'000.00.

Au 31.12.2023, les emprunts à long terme de la commune totalisent à CHF 8'375'190.80, tandis que le plafond d'endettement, voté pour la législature 2021-2026, s'élève à CHF 20'000'000.

Dans ce contexte, les travaux du parking seront financés par un emprunt, tandis que les travaux de l'écopoint seront financés par la trésorerie courante.

Les investissements seront amortis de la manière suivante :

- sur 40 ans, pour les travaux du parking (dicastère 430).
- sur 30 ans, par prélèvement sur le fonds de réserve affecté, compte de bilan 9280.15, pour le déplacement de l'écopoint (dicastère 451).

6. Synthèse

Le présent projet permet à la fois la mise en place d'une continuité piétonne-mobilité douce entre les quartiers de la Prangine et des Adrets et le reste des infrastructures communales existantes, favorisant ainsi l'accessibilité aux infrastructures communales.

La mise en place des modérations légères sur la route cantonale permet de renforcer la perception de traversée de la localité et s'inscrit dans la continuité des aménagements déjà mis en place sur la zone d'approche du village de Saint-Cergue.

Le réaménagement de la place avec une partie Ouest clairement attribuée au parking avec une forte composante paysagère permet de renforcer la biodiversité et de lutter contre les îlots de chaleur. Il prévoit la mise en place d'un nombre de places suffisantes pour le besoin de la localité et s'intègre dans la nouvelle planification du stationnement menée sur l'entier de la Commune.

Le maintien côté Est d'une zone polyvalente en revêtement perméable permet de maintenir un espace indispensable pouvant accueillir le cas échéant du stationnement.

La mise en place du nouvel écopoint permet de répondre aux besoins de la population dans ce secteur.

Les aménagements paysagers, avec la mise en place de zones de prairies sèches et la plantation de haies vives, permettent d'apporter une plus-value environnementale à tout ce secteur. Ils favorisent ainsi son intégration paysagère et renforcent les mesures en lien avec l'augmentation de la biodiversité, ceci conformément aux chartes et conventions mises en place avec le Parc Jura Vaudois.

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- vu le préavis No 03/2024 de la municipalité,
- oui le rapport de la commission des finances,
- oui le rapport de la commission d'urbanisme,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en place d'un cheminement de mobilité douce le long de la route d'Arzier avec modérations de trafic, l'aménagement du parking et le déplacement de l'écopoint.
- **d'octroyer** à cet effet un crédit total de CHF 986'500.00 TTC, soit :

CHF 851'828.00 TTC pour la réfection du parking (dicastère 430 routes)

CHF 134'050.00 TTC pour la réfection de l'écopoint (dicastère 451 écopoint)
- **de financer** ces investissements par un emprunt, pour les travaux du parking et par la trésorerie courante pour ceux relatifs à l'écopoint.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 12 février 2024.

Au nom de la municipalité

Le syndic



Paul Ménard



La secrétaire



Joëlle Carriot